

Le Relais des Bout 'Choux



RAM

Intercommunal de Cour Cheverny

PARENTS

ENFANTS

ASSISTANTS MATERNELS

Cour-Cheverny - Cellettes - Cormeray – Cheverny – Chitenay

FEVRIER 2020

**Relais Assistants Maternels
Intercommunal de Cour-Cheverny**

ram@mairie-cour-cheverny.fr

06 82 83 20 93

Contact : Nathalie Lecan

Adresse postale :

RAM

Mairie de Cour-Cheverny
1 place de la République
41700 COUR-CHEVERNY

Permanences :

2 rue Descuves
COUR-CHEVERNY

Le mois prochain nous entrerons dans la saison du printemps, période favorable pour proposer aux enfants de découvrir la nature... les animaux, la végétation mais aussi nos châteaux et ainsi mettre en éveil tous leurs sens.

Les accueils collectifs se poursuivent 3 fois par semaine dans les locaux du Ram à Cour-Cheverny mais vous trouverez également ci-joint le planning des animations en présence d'un intervenant et sorties à l'extérieur.

Cédric Yvon, psychomotricien, sera présent pour vous dans les locaux du Ram de Cour-Cheverny les 10 et 12 mars prochain. Les séances se dérouleront comme précédemment en ½ groupes. Le nombre de places étant limité, ne tardez pas à vous inscrire.

Plusieurs d'entre vous m'ont signalé que les mails du Ram étaient réceptionnés dans leurs messages indésirables... J'attire donc votre attention sur cela. Afin d'éviter cette situation, il est conseillé de créer le Ram dans votre fichier contacts (avec la nouvelle adresse rappelée sur cette page).

Enfin quelques mots sur la formation continue des assistants maternels... La branche professionnelle a publié le 6 décembre dernier son bilan 2018. Pour ce qui concerne le départ en formation des assistants maternels, on note une augmentation de 33 % en 2018 par rapport à 2017. Parmi les modules les plus suivis on trouve l'enfant et sa famille, la prévention et la sécurité. Depuis 2016, une augmentation des formations pour l'accueil des enfants en situation de handicap est aussi constatée.

Ces chiffres expliquent la situation que plusieurs d'entre vous ont connu en fin d'année 2019. En effet, de nombreuses formations programmées ont dû être décalées sur l'année 2020 faute de financement. Si vous avez des projets formations, n'hésitez pas à m'en informer. Vous trouverez, dans ce journal quelques modules qui m'ont déjà été demandés et pour lesquels, ils manquent des participants.

A très bientôt,

Nathalie Lecan, Responsable du RAM



QUELQUES DATES A RETENIR...

MARS		
<i>Mardi 3</i> 9h30 – 11h30	Matinées déguisements et crêpes <i>Apportez vêtements et accessoires pour constituer une malle commune dans laquelle chacun et chacune pourra choisir et essayer des tenues à volonté</i>	<i>Ram de Cour-Cheverny</i>
<i>Jeudi 5</i> 9h30 – 11h30		
<i>Vendredi 6</i> 9h30 – 11h30		
<i>Mardi 10</i> Gpe 1 : 9h20–10h20 Gpe 2 : 10h30–11h30	Ateliers motricité , en présence de Cédric Yvon, psychomotricien	<i>Ram de Cour-Cheverny</i>
<i>Jeudi 12</i> Gpe 1 : 9h20–10h20 Gpe 2 : 10h30–11h30		
<i>Jeudi 26</i> 9h45 – 11h15		
<i>Vendredi 27</i> 9h45 – 11h15	Animation avec la bibliothèque de Cormeray Raconte tapis « Quatre petits coins de rien du tout » Valise « Tourne petit moulin, frappe petites mains » Espace lecture	<i>Cormeray</i> <i>Lieu à définir</i>
AVRIL		
<i>Samedi 4</i> 10h – 11h30	Accueil jeux parents – enfants , en présence de Cédric Yvon, psychomotricien (inscription obligatoire auprès du RAM) Cf article ci-après	<i>Salle du gymnase des Etangs Frileux</i>
<i>Jeudi 9</i> <i>Rdv 9h55 à l'entrée du château</i>	Promenade dans le parc du château de Cheverny / Observation de la soupe des chiens (sous réserve de conditions météo favorables)	<i>Château de Cheverny</i>
MAI		
<i>A définir</i> <i>Mardi 12 ou jeudi 14</i>	Promenade dans le parc du château de Villesavin Visite de la ferme des petits	<i>Château de Villesavin</i> <i>Tour-en-Sologne</i>
JUIN		
<i>Samedi 6</i> 10h – 11h30	Accueil jeux parents – enfants , en présence de Cédric Yvon, psychomotricien (inscription obligatoire auprès du RAM) Cf article ci-après	<i>Salle du gymnase des Etangs Frileux</i>
<i>Jeudi 11</i> 9h30	Visite de la ferme pédagogique de La Guilbardière	<i>La Guilbardière</i> <i>Monthou sur Bièvre</i>
<i>Date à définir</i>	Cueillette de fraises (sous réserve de conditions météo favorables pour accéder au lieu de récolte avec les poussettes)	<i>A définir</i>
<i>Date à définir</i>	Parcours sensoriel pieds nus en plein air	<i>A définir</i>
JUILLET		
<i>Jeudi 2</i> <i>matin</i>	Sortie de fin d'année Une confirmation est attendue pour cette sortie, des précisions vous seront apportées ultérieurement.	
<p><i>Les informations manquantes vous seront communiquées ultérieurement. En attendant, ne tardez pas à m'indiquer votre intérêt pour les activités et sorties proposées afin de recevoir les informations lorsqu'elles seront connues. D'autres animations ou sorties pourront être ajoutées ; l'information se fera alors par affichage au RAM ou par mail.</i></p> <p><i>Le Ram sera fermé du 24 au 28 février.</i></p>		

Les accueils assistants maternels – enfants se déroulent les mardis, jeudis et vendredis (sur inscription selon votre préférence et en fonction des places disponibles), en périodes scolaires, à Cour-Cheverny.

Afin de faciliter l'organisation des accueils, je vous rappelle que les ateliers et animations proposés nécessitent une inscription auprès du RAM. Le nombre de places étant limité, pensez à le faire au plus tôt. **En cas d'empêchement, je vous remercie de bien vouloir m'en informer dès que possible afin que votre place puisse être attribuée à quelqu'un d'autre si besoin.** Je vous remercie de votre compréhension.

INFORMATIONS PARENTS

Accueil jeux parents-enfants : Afin de découvrir le développement psychomoteur du bébé et du jeune enfant, deux séances d'ateliers jeux parents-enfants seront proposées en présence de Cédric Yvon, psychomotricien de l'association RESPIRE, les **Samedis 4 avril et 6 juin** de 10h – 11h30

Salle du gymnase des Etangs frileux à **Chitenay**

Un moment de partage avec : un espace aménagé pour l'accueil des enfants de 3 mois à 3 ans (non scolarisés) accompagnés de leur(s) parent(s), un espace bébé, un parcours motricité, des activités de transvasement, des jeux d'encastrement ... mais aussi des échanges sur vos questionnements.

Service gratuit **sur inscription dans la limite des places disponibles.**

La première séance de l'année, le 1^{er} février, a rassemblé 10 familles, dont 13 parents et 10 enfants.

Je remercie les professionnelles qui communiquent ces informations aux parents des enfants qui leur sont confiés.

CMG du changement pour les enfants de plus de 3 ans

Le CMG – Complément de libre choix du mode de garde – permet de compenser le coût de la garde d'un enfant de 0 à 6 ans. Cette prestation était jusqu'à maintenant réduite de moitié pour les enfants qui atteignaient l'âge de 3 ans mais qui ne pouvaient être scolarisés. Depuis le 1^{er} janvier, son montant est maintenu pour les enfants qui ont 3 ans entre le 1^{er} janvier et le 31 août jusqu'à la rentrée scolaire de septembre.

FORMATION CONTINUE DES ASSISTANTS MATERNELS

Chaque assistant maternel dispose de 58 h de formation par an. Le catalogue d'Ipéria qui présente l'ensemble des formations dont vous pouvez bénéficier est consultable sur Internet mais le Ram devrait en recevoir quelques exemplaires imprimés prochainement. Si vous souhaitez en avoir un exemplaire, merci de me le faire savoir.

Plusieurs d'entre vous m'ont déjà fait connaître leur souhait de formation pour l'année 2020. Vous trouverez, ci-dessous, les modules demandés mais pour lesquels il manque des inscriptions pour une programmation sur l'année :

- Recyclage « Sauveteur secouriste du Travail » (SST) uniquement pour les personnes possédant le SST (et non le PSC1) 7h
Les recyclages sont valables 2 ans ; les assistantes maternelles dont le dernier recyclage ou la formation SST date de 2018 doivent renouveler leur formation en 2020. Au-delà de 2 ans, il faut refaire les 2 jours de formation SST.

Plusieurs professionnelles ont effectué leur dernier recyclage en juin 2018, pensez à le renouveler avant juin 2020. J'ai noté les inscriptions de certaines d'entre vous mais il manque des participants pour constituer le groupe. Pour celles qui le souhaitent, sachez qu'il est aussi possible de recycler son SST sans attendre 2 ans.

- Préparer son entretien de renouvellement d'agrément avec la PMI 21 h
- Droits et devoirs dans l'exercice de son métier 21 h
- Accompagnement de l'enfant dans la réalisation des actes de la vie quotidienne 21 h
- Adapter sa communication avec l'enfant 21 h
- Eveil de l'enfant de moins de 3 ans 21 h
- Hygiène et santé du jeune enfant 21 h
- Alimentation de l'enfant de moins de 3 ans 21 h

Si certains de ces modules vous intéressent, je vous remercie de bien vouloir m'en informer. Je reste à votre disposition pour recueillir vos autres besoins de formation.

ATTENTION

Dans un communiqué de presse du 26 décembre 2019, le ministère des solidarités et de la santé, alertait les parents et les personnes ayant la garde d'enfants sur les dangers de l'ingestion, par les jeunes enfants, des bulles ou perles d'eau, souvent utilisées en décoration notamment pour caler des fleurs dans un vase. Ces perles translucides et colorées ont la propriété de pouvoir absorber jusqu'à 400 fois leur poids en eau. Ces accidents peuvent être responsables de graves conséquences, parfois mortelles.

N'hésitez pas à diffuser largement l'information.

PRELEVEMENT A LA SOURCE

La mise en place du prélèvement à la source est effective depuis le 1er janvier 2020 pour les assistants maternels.

Le site Internet PAJEMPLOI informe employeurs et salariés sur ce sujet ; vous pouvez consulter leur site Internet à l'adresse ci-dessous :

<https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/services/actualite--comment-appliquer-le.html>

Vous pouvez également consulter le site Internet suivant :

monprelevementalasource.urssaf.fr

UNE COMPTINE POUR LES VACANCES



*Je cache mes yeux
Je montre mes yeux
Je mets mes mains en l'air
Je cache mes yeux
Je montre mes yeux
Je mets mes mains derrière le dos
Sans dire un mot... Chut ...*



INFORMATIONS PRATIQUES (1^{er} janvier 2020)

Le salaire horaire minimum :

Il ne peut être inférieur à 0,281 SMIC en vigueur, soit 10,15 € brut / h. **Le salaire horaire minimum par enfant est de 2,85 € brut, soit 2,23 € net.**

L'indemnité d'entretien

Le montant de l'indemnité d'entretien pour les assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s par des particuliers ne peut être inférieur à :

- 2.65 € non proratisables par journée d'accueil et par enfant,

- 3.10 € pour 9 heures d'accueil par jour et par enfant gardé lorsqu'aucune fourniture n'est apportée par les parents. Ce montant peut être proratisé en fonction de la durée d'accueil de l'enfant selon accord entre employeur et salarié.

Sources Convention collective nationale des assistants maternels et du particulier employeur / Pajemploi

<https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil/employeur-dassistante-maternelle/je-minforme/le-cout-de-la-garde.html#6d27c059-cac4-4bc7-aeb2-2e455a742c39>

HORAIRES D'OUVERTURE DU RAM

Des permanences sur RDV : Parents – Assistant(e)s Maternel(le)s			Des Temps d'Accueil Collectifs : Assistant(e)s Maternel(le)s / Enfants - En période scolaire		
Lundi	9h00 – 12h45 13h15 – 17h30	Cour-Cheverny 2 rue Descuves Des rendez-vous peuvent être programmés, en dehors de ces créneaux horaires, sur demande.	Mardi	9h30 – 11h30	Cour-Cheverny 2 rue Descuves
Mardi	13h15 – 17h30		Jeudi		
Mercredi	9h00 – 12h45		Vendredi		
Jeudi	13h15 – 18h00				
Vendredi	13h15 – 15h00				

